
**Arrêté ministériel portant désignation de membres du
Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-
Brabant**

A.M. 14-11-2016

M.B. 03-02-2017

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 5° du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'article 66, alinéa 4, du même décret ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des membres du Conseil d'administration visés à l'article 66, alinéa 1, 1°, 2° et 3°, sur une double liste,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Mathieu NOTERIS et Monsieur Thierry WIEME sont désignés membres effectifs du Conseil d'administration de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, eu égard à leurs compétences particulières dans les secteurs professionnels en rapport avec les études organisées par la Haute Ecole, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 14 novembre 2016.

J.-Cl. MARCOURT